

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ

EXTRAIT

DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



DOMAINE

Renouvellement de concession funéraire

Cimetière Intercommunal de Guéthary – Famille « TELLECHEA »

N° 2023 – POP – 129

Le Maire de Saint-Jean-de-Luz,

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22-8°,

Vu la délibération du Conseil municipal relative au tarif des concessions funéraires en date du 2 octobre 2009,

Vu la décision n° 2021-POP-146 du 22 Novembre 2021 fixant les tarifs des concessions funéraires à compter du 1^{er} janvier 2022,

Vu la délibération n° 17 du Conseil municipal du 28 septembre 2018 portant approbation du nouveau règlement municipal des cimetières,

Vu la délibération du Conseil municipal du 12 juin 2020 par laquelle le Conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la demande présentée par Monsieur CAMELEYRE Philippe, demeurant 10 rue des Peyreyres, 33320 Eysines, et tendant à obtenir le renouvellement d'une concession de terrain – 3m² - réf. : n° sépulture : 1 – Allée TC

DECIDE :

Article 1 – Il est accordé dans le cimetière communal au nom de famille «TELLECHEA», le renouvellement de la concession référencée ci-dessus, pour une durée de 30 ans, à compter 12 juillet 2022 et expirant le 12 juillet 2052.

Article 2 – Cette concession est accordée à titre de renouvellement de la concession accordée précédemment selon les actes suivants :

N° d'acte	Type d'acte	Date d'effet	Durée	Date d'échéance
3190/2181	ACHAT	11/07/1992	30 ans	11/07/2022

Article 3 – Le renouvellement est accordé moyennant la somme totale de 184.50€ versée dans la caisse du receveur municipal et dont 1/3 sera versé au C.C.A.S.

Article 4 – La présente décision sera mentionnée au registre des délibérations du conseil municipal et un extrait sera affiché à la porte de la Mairie. Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Bayonne.

Saint-Jean-de-Luz, le 17 août 2023

**Le Maire,
Jean-François IRIGOYEN**



